



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement
collectif**

-Exercice 2017-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Le mode de gestion du service	8
1.3 La population desservie	8
1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés.....	10
1.5 Le linéaire de réseaux de collecte	11
1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées	12
2. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT	15
2.1 Les modalités de tarification	15
2.2 Les taxes et les redevances	17
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	17
2.4 Les recettes du service ex CCPC	18
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2).....	19
3.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies.....	19
3.3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3)	20
3.4 Le taux des boues évacuées (P206.3)	21
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	22
4.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2017	22
4.2 La programmation sur 2018	22
4.3 L'état de la dette	22

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard assurait la maîtrise d'ouvrage et la gestion des réseaux d'assainissement, collecte et traitement des eaux usées, desservant l'ensemble des 14 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes VAL'EYRIEUX assure, sur l'ensemble des 34 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, trois communes (Borée, la Rochette, Saint Martial) ont rejoint une autre communauté de communes et ne font plus partie de Val'Eyrieux.

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par VAL'EYRIEUX.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Henri GUILLOT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	Nicolas FREYDIER
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE
ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA

ST JULIEN LABROUSSE	Didier MICHEL
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi



31 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

Les communes qui ont une partie de leur territoire en assainissement collectif sont :

- Accons, Dornas, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, Saint Cierge sous le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Saint Agrève, Devesset, Mars, Rochepeule, Saint André en Vivarais, Arcens, Chanéac, Intres, Lachapelle sous Chanéac, Saint Clément, Saint Jean Roure, Saint Julien Boutières, Saint Martin de Valamas, Saint Pierreville

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-après présente pour chaque commune le mode de gestion :

Communes	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	1 ^{er} /04/2007	12 ans	11/12/2013
DORNAS	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	
DEVESSET	Régie			
MARS	Régie			
ROCHEPAULE	Régie			
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Régie			
ARCENS	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			

1.3 La population desservie

Il n'existe pas de convention d'exportation d'effluents, l'ensemble des effluents produits étant traité localement, ni de convention d'importation d'effluents.

En revanche, des conventions de rejet ont été signées avec :

- La commune de ST MARTIN DE VALAMAS,
- Les Etablissements CHOMARAT,

Communes	Nbre habitants (pop. totale) INSEE 2015	Abonnés VP.056 2017
ACCONS	411	127
DORNAS	218	84
LE CHEYLARD	3 189	1778
LES NONIERES	226	85
MARIAC	615	314
ST CIERGE	210	71
ST MICHEL	287	73
SAINT AGREVE	2 482	1118
Total délégation	7638	3650
ARCENS	375	271
CHANEAC	274	89
DEVESSET	298	75
INTRES	161	53
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	178	88
MARS	270	62
ROCHEPAULE	278	67
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	217	44
SAINT CLEMENT	89	27
SAINT JEAN ROURE	285	57
SAINT JULIEN BOUTIERES	206	96
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1 181	628
SAINT PIERREVILLE	558	211
Total régie	4370	1 768
TOTAL	12008	5 418

1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés

Communes	Année 2016		Année 2017		Volume moyen/an
	Abonnés	m ³	Abonnés VP.056	m ³ VP.068	m ³
ACCONS	128	8 063	127	8 307	65.41
DORNAS	85	2 587	84	2 548	30.33
LE CHEYLARD	1 781	169 940	1 778	207 936	116.95
LES NONIERES	85	5 215	85	5 368	63.15
MARIAC	315	19 667	314	20 891	66.53
ST CIERGE S/ LE CHEYLARD	72	4 655	71	4 416	62.20
ST MICHEL D'AURANCE	74	4 353	73	4 082	55.92
SAINT AGREVE	1 138	72 798	1 118	73 737	65.95
Total délégation	3 678	287 278	3 650	327 285	89.67
ARCENS	276	13 765	271	14 047	51.83
CHANEAC	87	5 195	89	5 122	57.55
DEVESSET	75	9 328	75	9 586	127.81
INTRES	53	2 259	53	2 525	47.64
LACHAPELLE S/CHANEAC	88	3 067	88	3 390	38.52
MARS	58	3 641	62	3 371	54.37
ROCHEPAULE	69	2 946	67	2 587	38.61
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	43	2 761	44	2 549	57.93
SAINT CLEMENT	27	899	27	610	22.59
SAINT JEAN ROURE	57	2 705	57	2 884	50.60
SAINT JULIEN BOUTIERES	98	4 044	96	3 631	37.82
SAINT MARTIN / VALAMAS	630	33 057	630	30 191	47.92
SAINT PIERREVILLE	215	13 810	211	14 820	70.24
Total régie	1 776	97 477	1 768	95 313	53.91
TOTAL	5 454	384 755	5 418	422 598	78

1.5 Le linéaire de réseaux de collecte

Le tableau ci-dessous présente le linéaire de réseau d'assainissement des eaux usées.

Les réseaux unitaires sont des ouvrages qui collectent à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

Les linéaires de réseau séparatif sont les ouvrages qui collectent uniquement des eaux usées.

Communes	Linéaire de réseau unitaire	Linéaire de réseau séparatif	Linéaire total de réseau
PAYS DU CHEYLARD	-	76028 ml	76 028 ml
SAINT AGREVE	-	31 341 ml	31 341 ml
DEVESSET Loisir	-	2 070 ml	2 070 ml
DEVESSET	650 ml	1 290 ml	1 940 ml
MARS	-	2 650 ml	2 650 ml
ROCHEPAULE	-	2 100 ml	2 100 ml
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	-	1 605 ml	1 605 ml
ARCENS	200 ml	8 780 ml	8 980 ml
CHANEAC	640 ml	2 900 ml	3 540 ml
INTRES	-	2346 ml (1)	2346 ml (1)
LACHAPELLE S/CHANEAC	-	5000 ml (1)	5000 ml (1)
SAINT CLEMENT	-	1160 ml (1)	1160 ml (1)
SAINT JEAN ROURE - Village	-	1246 ml (1)	1246 ml (1)
SAINT JEAN ROURE - Beauvert	-	538 ml (1)	538 ml (1)
SAINT JULIEN BOUTIERES - Village	-	2400 ml (1)	2400 ml (1)
SAINT JULIEN BOUTIERES – Chambonnet Haut	-	1180 ml (1)	1180 ml (1)

Communes	Linéaire de réseau unitaire	Linéaire de réseau séparatif	Linéaire total de réseau
SAINT MARTIN / VALAMAS	-	20 491 ml-	20 491 ml-
SAINT PIERREVILLE		5400 ml	5400 ml

(1) Estimation.

1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées

Communes	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité nominale	Charges Hydrauliques	Charges polluantes	Volumes m ³ /j
DORNAS	Filtre à Pouzzolane	2003	7,2 m ³ /j	17.5%	19.25%	(1)
LE CHEYLARD	Boue activée	1989	3 450 m ³ /j	26.97%	18.96%	
LES NONIERES	Filtre à Pouzzolane	2006	10 m ³ /j	34%	45.9%	
SAINT MICHEL D'AURANCE	Filtre planté de roseaux	2009	13.6 m ³ /j	39.22%	29.41%	
SAINT AGREVE	Boue activée	1992	7500 EqH	22.43%	17.26%	
DEVESSET	Lagunage	1984	200 EqH	(1)	(1)	(1)
DEVESSET - Loisir	Lagunage	1993	760 EqH	(1)	(1)	(1)
MARS	Lagunage	1998	250 EqH	41.71%	84.66%	15.64
ROCHEPAULE	Filtres plantés de roseaux	2011	250 EqH	42%	14.27%	14.70
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Filtre à Pouzzolane		230 EqH	(1)	(1)	(1)
ARCENS	Lagunage	1998	980 EqH	60%	56%	88.49
CHANEAC LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Système d'assainissement intercommunal /	1989	23 000 EqH			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Station du Cheylard					

Communes	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité nominale	Charges Hydrauliques	Charges polluantes	Volumes m³/j
INTRES SAINT JULIEN BOUTIERES - Village	Filtre à Pouzzolane	2005	190 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JULIEN BOUTIERES – Chambonnet Haut	Filtre à Pouzzolane	2001	40 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT CLEMENT	Filtre planté de roseaux	2007	170 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Village	Pouzzolane	2002	150 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Beauvert	Filtre planté de roseaux	2009	170 Eqh	(1)	(1)	(1)
SAINT PIERREVILLE	Boues activées	1979	600 Eqh	50.98%	49.19%	45.88

(1) pas de bilan réglementaire en 2017 aux valeurs non mesurables

Rappel Règlementaire

MODALITÉS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Tableau 3. Fréquences minimales, paramètres et type de mesures à réaliser sur la file eau des stations de traitement des eaux usées de capacité nominale de traitement inférieure à 120 kg/j de DBO5 (1)

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12	> 12 et ≤ 30	> 30 et ≤ 60	> 60 et < 120
Capacité nominale de traitement de la station en EH	≤ 200	> 200 et ≤ 500	> 500 et ≤ 1000	> 1000 et < 2000
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (2) (3)	1 par an (2) (4)	2 par an (2)
Nombre de passages sur la station	Fréquence indiquée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II (5) (6)			

(1) Dans le cas où la charge brute de pollution organique reçue par la station l'année N est supérieure à la capacité de la station, les fréquences minimales de mesures et les paramètres à mesurer l'année N + 2 sont déterminés à partir de la charge brute de pollution organique.

(2) Les bilans 24H sont réalisés pour les paramètres suivants : pH, débit, T°, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3, Ptot.

(3) Seules les stations de traitement des eaux usées nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées font l'objet d'un bilan 24H. Pour les autres stations, le bilan 24H est remplacé par une mesure ponctuelle réalisée tous les ans, à une période représentative de la journée.

(4) A la demande du service en charge du contrôle, les bilans de l'année N et de l'année N + 1 peuvent être réalisés consécutivement.

(5) Par passage sur la station, l'arrêté entend le passage d'un agent compétent qui effectuera les actions préconisées dans le programme d'exploitation et remplira le cahier de vie. Ce passage s'accompagne, si nécessaire, de la réalisation de tests simplifiés sur les eaux usées traitées en sortie de station.

(6) Si aucune fréquence de passage n'est renseignée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II, la fréquence minimale de passage est fixée à un passage par semaine.

2. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 Les modalités de tarification

TARIF REGIE ASST						
COMMUNE	TARIFS 2017 (votés en décembre 2016)		TARIFS 2017 (avril 2017)			Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT HT	Prix au m3 TTC pour 75 m3	NATURE	MONTANT HT	
ARCENS	Abont annuel	46.00 €	1.77 €	Abont annuel	49.00 €	1.86 €
	Conso	1.00 €		Conso	1.04 €	
DEVESSET	Abont annuel	66,00 €	1.57 €	Abont annuel	69.00 €	1.66 €
	Conso part coll	0,55 €		Conso part coll	0.59 €	
CHANEAC	Abont annuel	66.00 €	2,32 €	Abont annuel	69.00 €	2.41 €
	Conso	1.23 €		Conso	1.27 €	
INTRES	Abont annuel	66.00 €	2.07 €	Abont annuel	69.00 €	2.16 €
	Conso	1.00 €		Conso	1,04 €	
LACHAPELLE	Abont annuel	50.00 €	1.50 €	Abont annuel	53.00 €	1.59 €
	Conso	0.70 €		Conso	0.74 €	
MARS	Abont annuel	45.00 €	1.82 €	Abont annuel	48.00 €	1.90 €
	Conso part coll	1.05 €		Conso part coll	1.09 €	
ROCHEPAULE	Abont annuel	25.00 €	1.14 €	Abont annuel	28.00 €	1.22 €
	Conso part coll	0.70 €		Conso part coll	0.74 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	50.00 €	1.50 €	Abont annuel	53.00 €	1.59 €
	Conso part coll	0.70 €		Conso part coll	0.74 €	
ST CLEMENT	abont annuel	60.00 €	1.82 €	abont annuel	63.00 €	1.90 €
	Conso	0.85 €		Conso	0.89 €	
ST JEAN ROURE	abont annuel	50.00 €	1.50 €	Abont annuel	53.00 €	1.59 €
	Conso	0.70 €		Conso	0.74 €	

ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel	50.00 €	1.50 €	Abont annuel	53.00 €	1.59 €
	Conso	0.70 €		Conso	0,74 €	
ST MARTIN DE VMAS	abont annuel	45.00 €	2.41 €	Abont annuel	48.00 €	2.50 €
	Conso	1.59 €		Conso	1.63 €	
ST PIERREVILLE	Abont annuel	50.00 €	1.50 €	Abont annuel	53.00 €	1.59 €
	Conso	0.70 €		Conso	0.74 €	

	TARIF DSP ASST	
--	-----------------------	--

COMMUNE	TARIFS 2017 (votés en décembre 2016)			TARIFS 2017 (proposition avril 2017)		
	NATURE	MONTANT HT	Prix au m3 TTC pour 75 m3	NATURE	MONTANT HT	Prix au m3 TTC pour 75 m3
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	20.00 €	2.169 €	Abont annuel	23.00 €	2.305 €
	Abont part SAUR (VP.190)	13.73 €		Abont part SAUR (VP.190)	13.84 €	
	Conso part coll	0.81 €		Conso part coll	0.85 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7119 €		Conso part SAUR (VP.190)	0.7544 €	
ST AGREVE	Abont annuel	46.00 €	2.842 €	Abont annuel	49.00 €	2.93 €
	Abont part SAUR (VP.190)	45.48 €		Abont part SAUR (VP.190)	45.48 €	
	Conso part coll	0.48 €		Conso part coll	0.52 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8841 €		Conso part SAUR (VP.190)	0.8841 €	

2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau	0.13 € / m ³
Lutte contre la pollution	Agence de l'Eau	0.29 € / m ³
Modernisation des réseaux (VP.213)	Agence de l'Eau	0.1550 € / m ³

En délégation :

Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau	0.1489 € / m ³
Lutte contre la pollution	Agence de l'Eau	0.29 € / m ³
Modernisation des réseaux (VP.213)	Agence de l'Eau	0.1550 € / m ³

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	26.38 € TTC eau 27.50 € TTC assainissement
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

En délégation :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	25.37 € TTC
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	51.26 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

2.4 Les recettes du service

❖ Les recettes de la collectivité :

Types de recettes	Année 2016	Année 2017
Redevance assainissement	345 702 €	499 531.68 €
Frais branchement + Participation Raccordement Egout	34 704.20 €	57 718.18 €
Participations conventions	1 166.76 €	13 487.75 €
Prime épuration	57 648.40 €	58 530.40 €
TOTAL	439 221.36 €	629 268.01 €

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2016	Année 2017
Redevance Assainissement	310 173 €	318 939
Part perçue pour la collectivité	264 106 €	314 279
Recettes liées aux travaux	4 674 €	14 383
Produits accessoires	99 613 €	93 891
TOTAL	678 566 €	741 492

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Communes	Indice
PAYS DU CHEYLARD	75
SAINT AGREVE	75
DEVESSET Loisir	15
DEVESSET	15
MARS	15
ROCHEPAULE	90
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	100
ARCENS	15
BOREE	85
CHANEAC	75
INTRES	0
LACHAPELLE S/CHANEAC	90
SAINT CLEMENT	15
SAINT JEAN ROURE	0
SAINT JULIEN BOUTIERES	37
SAINT MARTIN DE VALAMAS	100
SAINT PIERREVILLE	100

3.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions.

3-3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3)

Communes	Indice	Charge DBO ₅ (kg)	Nbre bilan réglementaire	Nbre bilan réglementaire conforme
PAYS DU CHEYLARD	95			
SAINT AGREVE	100			
DEVESSET Loisir	0	(1)	1 (2)	1 (2)
DEVESSET	100	(1)	1	0 (2) paramètre MES
MARS	100	12.70	1	1
ROCHEPAULE	100	2.14	1	1
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	100	(1)	1 (2)	1 (2)
ARCENS	100	32.74	1	1
CHANEAC	Station du Cheylard			
INTRES	Station de St Julien B			
LACHAPELLE S/CHANEAC	Station du Cheylard			
SAINT CLEMENT	100	(1)	1 (2)	1 (2)
SAINT JEAN ROURE le village	100	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Beauvert	0	(1)	(1)	(1)
SAINT JULIEN BOUTIERES Le village	0	(1)	(1)	(1)
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Station du Cheylard			
SAINT PIERREVILLE	100	?	1	1

(1) Pas de bilan réglementaire en 2017

(2) Prélèvement ponctuel

3.4 Le taux des boues évacuées (P206.3)

Le taux de boues évacuées, issues des ouvrages d'épuration, est de 100 % en compostage.

Communes	Indice
PAYS DU CHEYLARD	100
SAINT AGREVE	100
DEVESSET Loisir	(1)
DEVESSET	(1)
MARS	(1)
ROCHEPAULE	(1)
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	(1)
ARCENS	(1)
CHANEAC	STEP Le Cheylard
INTRES	STEP St Julien B
LACHAPELLE S/CHANEAC	STEP Le Cheylard
SAINT CLEMENT	(1)
SAINT JEAN ROURE	
SAINT JULIEN BOUTIERES le village	(1)
SAINT JULIEN BOUTIERES Chambonnet haut	(1)
SAINT MARTIN DE VALAMAS	STEP Le Cheylard
SAINT PIERREVILLE	100

(1) pas de boue évacuée cette année

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget assainissement n'ont fait l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2017

- Fin des travaux d'extension de Noirois à Dornas
- Lancement des travaux d'extension sur le Hameau de Villebrion à Accons
- Fin des travaux d'extension du réseau quartier de Valamas à St Martin de Valamas
- Schéma directeur assainissement sur Saint André en Vivarais
- Schéma directeur assainissement sur Saint Pierreville
- Schéma directeur assainissement sur St Martin de Valamas
- Réalisation de travaux d'extension sur Devesset
- Lancement du dossier de réhabilitation de la station d'épuration de St André en Vivarais
- Démarrage des travaux de réhabilitation Avenue de la Gare au Cheylard
- Divers travaux de mise à la côte

4.2 La programmation sur 2018

- Travaux d'extension de Villebrion à Accons
- Poursuite du schéma directeur assainissement sur St Martin de Valamas
- Fin du schéma directeur assainissement sur St Pierreville
- Réhabilitation de la station d'épuration de St André en Vivarais
- Poursuite et fin des travaux Avenue de la gare au Cheylard
- Lancement des études sur la réhabilitation du réseau assainissement sur le centre-bourg de St Agrève

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2017 est de 1 827 008.84 €.

L'annuité de dette réglée en 2017 s'est élevée à 218 549.40 €.

